

M. HANSON (Skeena): Je vois une augmentation de \$100,000 dans ce crédit. Depuis quelques années, la question de l'établissement d'une ferme expérimentale dans le centre et le nord de la Colombie-Anglaise est étudiée par le département, et en plusieurs occasions, je l'ai discutée verbalement avec le ministre. Comme le ministre le sait, ce projet avait reçu l'approbation de son prédécesseur, l'honorable député de Melville, et aussi de l'honorable M. Tolmie quand il était ministre de l'Agriculture. L'an dernier, j'avais compris que le ministre avait l'intention de fermer une ferme expérimentale dans la Colombie-Anglaise, il avait dit celle de Windermere, je crois, et de dépenser une partie de l'argent économisé dans cette partie colonisée de la Colombie-Anglaise dont j'ai parlé. Je sais que l'été dernier, lorsque les chambres de commerce associées ont tenu leur réunion, à laquelle j'assistais, on envoya une résolution au ministre demandant l'établissement d'une telle ferme. Depuis, on m'a demandé à plusieurs reprises ce qui se faisait. J'ai écrit au ministre, mais il a répondu qu'il n'avait pas l'intention d'entreprendre quoi que ce soit cette année. Il me semble qu'avec une augmentation de \$100,000 dans ce crédit et avec l'abandon de la ferme de Windermere on devrait faire quelque chose. Je désire que le ministre nous explique pourquoi on a ignoré cette requête.

L'hon. M. WEIR: Il n'y a en réalité aucune augmentation dans le crédit. Il y a eu un changement dans l'administration; le revenu connu sous le nom de recettes remboursables, qui provient de la vente des œufs recueillis dans les concours de ponte et de la vente de quelques animaux et le reste, au lieu d'être utilisé par les fermes expérimentales pour leurs propres besoins doit être remis au Receveur général. De plus, on a décidé que les dépenses de voyage du personnel du bureau chef, s'élevant à \$40,000 ou \$50,000 par année, doivent être portées au compte de chaque station. Ces deux comptes réellement absorbent l'augmentation apparente de \$100,000 qui, de fait, ne constituent aucunement une augmentation.

Je dois dire que nous songeons à établir une station succursale dans le district d'élevage de la Colombie-Anglaise, laquelle, croyons-nous, répondra au besoin presque aussi bien qu'une ferme expérimentale coûteuse. On la placerait sous la surveillance de M. Thompson de la station d'expérimentation de Manyberries qui, maintenant, s'occupe d'élevage, et je crois que tous admettront qu'il est l'une des meilleures autorités que nous ayons.

M. HANSON (Skeena): Cette station sera-t-elle établie le long de la voie du National-Canadien?

L'hon. M. WEIR: Elle sera dans la région d'élevage. L'endroit précis n'en a pas encore été choisi.

M. COTNAM: J'ai parlé au ministre en plus d'une occasion sur une question que je désire maintenant soulever. Dans ce pays, une ou deux régions s'occupent activement de l'élevage du mouton, et dans mon district un bon nombre de cultivateurs s'intéressent particulièrement à cette industrie. Il y a quelques années, ils ont découvert que de beaux agneaux pesant environ 125, 130 ou 140 livres rapportaient les meilleurs prix sur le marché; mais l'automne dernier quand nos agneaux furent prêts pour le marché, et que les commerçants d'animaux passèrent pour acheter, les établissements de salaison leur imposèrent une restriction en leur disant que le poids minimum par agneau serait de 70 livres et le poids maximum, de 100 livres. Les marchands d'animaux de la localité refusèrent d'acheter des agneaux à moins que le poids maximum n'en fut porté à au moins 110 livres. On avait fixé un prix pour ces agneaux; ceux qui n'atteignaient pas 70 livres ne rapportaient que la moitié du prix, tandis que ceux qui pesaient plus de 110 livres ne rapportaient que la moitié du prix pour l'excédent au-dessus de ce chiffre. Dans certains cas, les établissements de salaison ne payaient rien du tout pour l'excédent.

Mes commettants voudraient bien savoir ce que l'on a fait de ces agneaux pesant moins ou plus que le poids réglementaire. Lorsque la mère de famille va aux échoppes de boucherie pour acheter de la viande d'agneau, les prix sont uniformes; l'on ne fait aucune distinction. Le boucher ne lui dit pas si la viande qu'elle achète provient d'un agneau pesant moins de 70 livres ou plus que 110 livres. Elle paye le même prix pour toute la viande d'agneau qu'elle achète. L'idée s'implante chez certaines gens que les salaisons canadiennes et la compagnie Swift tiennent les producteurs primaires à la gorge; les gens croient que les propriétaires de salaisons et les compagnies d'abattoir exploitent leur industrie à une marge de bénéfice qui est injuste à l'égard des producteurs primaires; les cultivateurs canadiens désirent donc savoir exactement pour quelle raison l'on établit cette distinction lorsqu'il s'agit de l'achat des agneaux et que l'on n'en tient pas compte lorsque la viande d'agneau est vendue au détail chez les bouchers.

M. BROWN: Je suis heureux de constater que pour une fois je vois du même œil que l'honorable député de Renfrew-Nord. Voilà un grave sujet de plaintes de la part des producteurs, c'est incontestable. En vérité, l'on m'a assuré l'autre jour qu'un cultivateur, qui